

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 22 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-deux mai à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 9 mai 2025

Secrétaire de séance : Elisabeth MIQUEU

Etaient présents 42 titulaires, 1 délégué suppléant et 12 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Jean-Claude COSTE, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe VIGNEAU, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Christine CABON, Bernard AURISSET, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Sami BOURI, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, Emmanuelle GRACIA, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESSÉNY, Pierre BAHOU, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Jacques MARQUÈZE,

Suppléant : Jérôme PALAS (suppléant de Michel CONTOU-CARRERE)

Pouvoirs : Dany BARRAUD à Henri BELLEGARDE, André BERNOS à Bernard AURISSET, Muriel BIOT à Gilbert HONDAREITE, Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Alexandre LEHMANN à Philippe VIGNEAU, Laurent KELLER à Claude BERNIARD, Fabienne MENE-SAFFRANE à Marc OXIBAR, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Jean CONTOU-CARRÈRE à Philippe GARROTE, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Bruno JUNGALAS à Marthe CLOT, Stéphane LARTIGUE à Frédéric LOUSTAU,

Absents : Jean-François CAS AUX, Bernard MORA, Jean-Jacques BORDENAVE, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Philippe SANSAMAT, Cédric PUCHEU, Michèle CAZADOUMECQ, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, Marie-Lyse BISTUÉ, Saïd SOUITA, Martine MIRANDE, Christophe GUERY,

RAPPORT N° 250522-26-PER-

APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE

J-L. ESTOURNES expose :

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2001-1016 du 5 novembre 2001 et à l'article R. 4121-1 du code du travail, indiquant qu'il est obligatoire pour l'employeur de consigner les résultats des évaluations des risques professionnels dans un document unique,

Vu l'avis favorable du **Comité Social Territorial** en date du **25/03/2025**,

L'évaluation des risques professionnels a pour objectifs d'identifier les risques et les dangers auxquels sont exposés les agents et de proposer des mesures de prévention et de protection afin d'éliminer ou de réduire ces risques.

Dans tous les cas, le but de l'évaluation des risques est bien d'engager une démarche de prévention globale dans la collectivité.

Il est à noter que le Programme annuel de prévention fera l'objet d'une délibération ultérieure (courant de l'automne).

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **APPROUVE** le Document Unique (*annexé ci-joint*),
- **ACCEPTE** que ce Document Unique soit porté à la connaissance de tous les agents de la collectivité,
- **AUTORISE** Monsieur le président à prendre toutes mesures et dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **ADOPTE** le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 22 mai 2025
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

La secrétaire de séance

Le Président

Signé EM

Signé BU

Elisabeth MIQUEU

Bernard UTHURRY